Annulé le : 23/12/2003

Avis Technique 14/01-667

Annule et remplace l'Avis Technique 15/95-219

Adhésif pour assemblage d'éléments de canalisations en PVC

Adhesive for PVC piping

Kleber für PVC-Leitungsrohre

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction Certification

SOUDAL 42 A

Titulaire : Société SOUDAL
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout

Tél. : 32 (0) 14 42 42 31
Fax : 32 (0) 14 42 65 14
Internet : e-mail : info@soudal.com

Usine : Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout

Tél. : 32 (0) 14 42 42 31
Fax : 32 (0) 14 42 65 14
Internet : e-mail : info@soudal.com

Avis Technique non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques

(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de génie climatique et installations sanitaires

Vu pour enregistrement le 13 février 2002

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2003

Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de génie climatique et installations sanitaires" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a examiné, le 24 octobre 2001, le dossier relatif à l'adhésif pour assemblage d'éléments de canalisations en PVC, SOUDAL 42 A, à la demande de la Société SOUDAL. Le Groupe Spécialisé n° 14 a formulé concernant ce produit, l'Avis Technique ci-après. Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB et attaché à l'Avis Technique.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Adhésif pour assemblages d'éléments de canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié présenté :

- dans des pots métalliques, de contenance 250 ml, 1 l et 5 l,
- dans des tubes de contenance 50 et 125 ml,
- dans des pots en plastique de contenance 80 ml.

A ce produit est associé un décapant spécifique dégraissant ou décapant pour PVC référence 92 A, conditionné en bidons métalliques de contenance 1 l.

1.2 Identification

Les pots et les tubes comportent un marquage conforme aux dispositions énoncées dans le Règlement technique relatif à la certification *CSTBat* « Adhésifs pour assemblage de canalisations en PVC ».

Autres appellations du produit :

- COLLE PVC RIGIDE (BIGMAT)
- FISCHER COLLE PVC RIGIDE (FISCHER)
- COLLE FIRST (FIRSTPLAST)

Décapant :

Les pots comportent le marquage suivant :

- le nom commercial du produit : dégraissant ou décapant pour PVC 92 A,
- la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de la Société SOUDAL,
- la destination ,
- la contenance,
- la date limite d'utilisation,
- le numéro de lot de fabrication,
- les indications concernant les mesures de sécurité avec les conseils de prudence
- l'étiquetage de danger et les phrases de risque et de sécurité

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi proposé : assemblage par collage d'éléments de canalisations en PVC, destinés à la réalisation :

- de réseaux de distribution d'eau avec pression, à l'intérieur du bâtiment[1]
- de réseaux d'adduction d'eau[1] (dans les cas autorisés par le Fascicule 71 : Cahier des Clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux « Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau » et ses annexes),
- de réseaux d'évacuation des eaux et des branchements,

définis dans les normes suivantes :

- **Tubes**
  - NF T 54-003 : Spécifications générales.
  - NF EN 1452-2 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Tubes
  - XP T 54-034 Plastiques - Canalisations en polychlorure de vinyle (PVC-U) pour le transport sous pression de liquides alimentaires, eaux thermales et liquides industriels - Spécifications et fixation des règles de détimbrage pour les liquides sous pression
  - NF EN 1329-1 Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Spécifications pour tubes, raccords et le système
  - XP T 54-200 : Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation de eaux domestiques dans les bâtiments et leurs annexes - Tubes structurés en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) à surfaces lisses - Spécifications.
  - NF EN 1401-1 : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression.
  - XP P 16-362 : Systèmes de canalisations en plastique pour l'assainissement sans pression - Tubes en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) à parois structurées et à couches interne et externe compactes à surfaces lisses - Spécifications.
- **Raccords**
  - NF EN 1329-1 Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Spécification pour tubes, raccords et le système
  - NF EN 1452-3 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Raccords
  - XP T 54-034 Plastiques - Canalisations en polychlorure de vinyle (PVC-U) pour le transport sous pression de liquides alimentaires, eaux thermales et liquides industriels - Spécifications et fixation des règles de détimbrage pour les liquides sous pression

dont la résistance chimique vis à vis des fluides répond à la norme :

- NF T 54-004 : Résistance chimique vis à vis des fluides.

et dont les caractéristiques dimensionnelles sont définies dans la norme NF EN 1452-3 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Raccords.

La conformité des éléments de canalisations en PVC vis à vis de ces normes est vérifiée dans le cadre de la marque NF Tubes et Raccords en PVC.

Le présent Avis technique ne vise que l'assemblage des éléments de canalisations en PVC.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

2.211 Respect de la réglementation

- l'étiquetage du produit et du produit associé est en conformité avec les dispositions réglementaires imposées par la Directive 88/379/CEE (concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) modifiée en dernier lieu par la Directive 90/492/CEE.

En ce qui concerne le produit lui-même, et le respect de l'Arrêté du 29 mai 1997, le titulaire sera tenu de se conformer aux textes en vigueur dès leur parution (voir § 3 Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé)

2.212 Résistance au cisaillement

Les essais de résistance à la traction effectués pour différents temps de séchage montrent que la résistance au cisaillement des assemblages réalisés avec l'adhésif SOUDAL 42 A est satisfaisante.

[1] dans les conditions de température et de pression indiquées dans les normes NF EN 1452-2 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Tubes et XP T 54-034 Plastiques - Canalisations en polychlorure de vinyle (PVC-U) pour le transport sous pression de liquides alimentaires, eaux thermales et liquides industriels - Spécifications et fixation des règles de détimbrage pour les liquides sous pression

Annulé le : 23/12/2003

2.213 Étanchéité des assemblages

Les essais effectués montrent que l'étanchéité des assemblages réalisés avec l'adhésif SOUDAL 42 A est satisfaisante.

2.214 Aptitude à l'étalement

L'aptitude à l'étalement de l'adhésif SOUDAL 42 A est satisfaisante.

2.215 Étanchéité des emballages

Les essais effectués montrent que l'étanchéité des emballages est satisfaisante et permet le maintien des caractéristiques du produit pendant tout le délai d'utilisation.

2.22 Durabilité

La durabilité des ouvrages faisant intervenir la technique du collage, réalisés avec ce produit, dans les conditions définies dans le Dossier Technique, peut être comparée à celle des ouvrages faisant intervenir des techniques d'assemblage considérées comme traditionnelles (soudure sur tubes et raccords, filetages et taraudages d'éléments en acier…). Cette appréciation découle :

- Du comportement réel des installations,
- Des résultats des essais effectués en laboratoire.

2.23 Fabrication

Effectuée en usine par le titulaire de l'avis technique, elle fait l'objet de différents contrôles (cf. Dossier Technique) permettant d'assurer la qualité et la constance du produit fini.

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre nécessite le respect d'un certain nombre de précautions relatives à la préparation des éléments à assembler et à la réalisation elle-même des assemblages (cf. §3 du Dossier Technique).

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Prescriptions technique générales

Les ouvrages dans leur ensemble sont réalisés conformément aux documents suivants :

- DTU N° 60-31 : Cahier des charges applicable aux travaux de canalisations en PVC non plastifié : eau froide avec pression.
- DTU N° 60-32 : Cahier des charges applicable aux travaux de canalisations en PVC non plastifié : descentes d'eaux pluviales.
- DTU N° 60-33 : Cahier des charges applicable aux travaux de canalisations en PVC non plastifié : évacuation d'eaux usées.

Ces trois textes imposent par ailleurs, quant aux "dispositions générales sur les installations", le respect du DTU N° 65-10 : "Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments".

2.32 Prescriptions particulières

2.321 Prescriptions relatives à l'identification du produit

Le suivi d'autocontrôle, dont les modalités sont définies au § 2.324 permet de vérifier que le produit est de qualité constante.

Toutefois, toute modification, même mineure, dans la formulation ou les modes de fabrication, à l'initiative du demandeur, devra être signalée au Responsable de la Certification CSTBat.

2.322 Prescriptions relatives à la mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre énoncées au § 3 du Dossier Technique doivent être respectées.

2.323 Prescriptions relatives au marquage et à l'étiquetage

L'étiquetage des emballages devra constamment respecter les règlements en vigueur s'appliquant à ce type de produit.

Conformément aux dispositions énoncées dans le Règlement technique relatif à la certification CSTBat "Adhésifs pour assemblage de canalisations en PVC", les emballages comporteront les indications suivantes :

- le numéro d'Avis Technique : 14/01-667
- le logo CSTBat suivi des deux dernières parties du numéro de certificat : CSTBat 09-667

2.324 Prescriptions relatives au contrôle

Autocontrôle

L'autocontrôle effectué actuellement dans l'usine et défini dans le Dossier Technique (§3) devra être poursuivi. Les résultats de cet autocontrôle devront être enregistrés afin de permettre la traçabilité des produits et mis à la disposition du CSTB, lors des visites de l'usine effectuées dans le cadre de la certification CSTBat associée à l'Avis technique

Vérifications effectuées par le CSTB

Le CSTB procédera à des vérifications conformément aux dispositions énoncées dans le Règlement technique relatif à la certification CSTBat « Adhésifs pour assemblage de canalisations en PVC ». Les essais effectués dans ce cadre porteront en particulier sur la vérification des caractéristiques suivantes :

- **sur pots neufs**
  - détermination de la masse volumique,
  - viscosité (tension de cisaillement en fonction du gradient de vitesse),
  - détermination de l'extrait sec,
  - détermination du taux de cendres,
  - évolution de la résistance au cisaillement en fonction du temps de séchage (20 min, 24 h, et 30 j),
- **sur pots stockés pendant des durées variant de 6 mois à 2 ans**
  - mesure du poids du pot,
  - viscosité (tension de cisaillement en fonction du gradient de vitesse),

Les résultats de ces vérifications seront examinés régulièrement par le Comité d'évaluation chargé de proposer l'attribution ou la reconduction des Certificats CSTBat.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du produit dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 octobre 2006.

Pour le Groupe Spécialisé n° 14
Le Président
A. DUIGOU

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Rappel des textes réglementaires relatifs aux matériaux utilisés dans les installations de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine :

- Arrêté du 29 mai 1997, modifié par l'Arrêté du 24 juin 1998 et par l'Arrêté du 13 janvier 2000
- Circulaire DGS/VS 4/n°99-217 du 12 avril 1999 qui précise les conditions d'application de l'Arrêté du 29 mai 1997 modifié et rappelle les exigences auxquelles doivent satisfaire les matériaux pour pouvoir bénéficier d'une Attestation de Conformité Sanitaire (ACS)
- Circulaire DGS/VS 4/n°2000-232 du 27 avril 2000, qui précise en son annexe 5 "Colles, adhésifs et lubrifiants" :

"Le Comité d'experts "Matériaux/Eau" a initié en mai 1999 des travaux d'évaluation des niveaux de migration dans l'eau des solvants contenus dans certaines colles. Un protocole est en cours d'étude.

Il est précisé qu'aucune colle, aucun adhésif, aucune graisse ni lubrifiant ne pourra faire l'objet d'ACS avant que ce protocole n'ait été validé par le Comité d'experts puis publié au B.O.- M.E.S.

Cependant il est fortement recommandé dès à présent aux fabricants de ces quatre types de produits, de vérifier leur conformité aux listes positives de référence :

- *lorsque ces produits sont placés directement au contact avec l'eau destinée à la consommation humaine ;*
- *ou lorsqu'ils sont susceptibles de migrer dans l'eau, du fait de leur mise en œuvre."*

Annulé le : 23/12/2003

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

1. Généralités

1.1 Identité

- **Désignation commerciale du produit**

SOUDAL 42 A

- **Appellations secondaires**

- COLLE PVC RIGIDE (BIGMAT)
- FISCHER COLLE PVC RIGIDE (FISCHER)
- COLLE FIRST (FIRSTPLAST)

- **Produit associé**

- dégraissant ou décapant pour PVC référence 92 A

- **Titulaire**

Société SOUDAL
Everdongenlaan 18-20
B-Turnhout

Tél. : 32 (0) 14 42 42 31
Fax : 32 (0) 14 42 65 14
Internet : e-mail : info@soudal.com

- **Unité de fabrication**

Société SOUDAL
Everdongenlaan 18-20
B-Turnhout

Tél. : 32 (0) 14 42 42 31
Fax : 32 (0) 14 42 65 14
Internet : e-mail :info@soudal.com

1.2 Domaine d'emploi

Le produit dénommé SOUDAL 42 A est un adhésif pour assemblage d'éléments de canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié, destinées à la réalisation :

* de réseaux de distribution d'eau avec pression, à l'intérieur du bâtiment[2],
* de réseaux d'adduction d'eau[2] (dans les cas autorisés par le Fascicule 71 : Cahier des Clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux « Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau » et ses annexes),
* de réseaux d'évacuation des eaux et des branchements,

dont les caractéristiques dimensionnelles sont définies dans la norme NF T 54-028."Assemblage par collage - Caractéristiques dimensionnelles".

L'assemblage d'éléments de canalisations en polychlorure de vinyle chloré (PVCC) n'est pas visé par le présent document.

Le domaine d'emploi du produit est limité au domaine d'emploi des éléments de canalisation en PVC non plastifié, définis dans les normes suivantes :

- **Tubes**

  - NF T 54-003 : Spécifications générales.
  - NF EN 1452-2 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Tubes
  - XP T 54-034 Plastiques - Canalisations en polychlorure de vinyle (PVC-U) pour le transport sous pression de liquides alimentaires, eaux thermales et liquides industriels - Spécifications et fixation des règles de détimbrage pour les liquides sous pression
  - NF EN 1329-1 Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Spécifications pour tubes, raccords et le système
  - XP T 54-200 : Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation de eaux domestiques dans les bâtiments et leurs annexes - Tubes structurés en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) à surfaces lisses - Spécifications.
  - NF EN 1401-1 : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression.
  - XP P 16-362 : Systèmes de canalisations en plastique pour l'assainissement sans pression - Tubes en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) à parois structurées et à couches interne et externe compactes à surfaces lisses - Spécifications.

- **Raccords**

  - NF EN 1329-1 Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Spécification pour tubes, raccords et le système
  - NF EN 1452-3 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Raccords
  - XP T 54-034 Plastiques - Canalisations en polychlorure de vinyle (PVC-U) pour le transport sous pression de liquides alimentaires, eaux thermales et liquides industriels - Spécifications et fixation des règles de détimbrage pour les liquides sous pression

dont la résistance chimique vis à vis des fluides répond à la norme :

- NF T 54-004 : Résistance chimique vis à vis des fluides.

et dont les caractéristiques dimensionnelles sont définies dans la norme NF EN 1452-3 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Raccords.

1.3 Définition des matériaux constitutifs

La nature et le pourcentage en masse de tous les constituants ont été communiqués au secrétariat à titre confidentiel.
Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la masse volumique du solvant total est 882 kg/m^3
- l'indice de viscosité de la résine est de 105 et le KWERT correspondant est de 61
- le taux de chlore de la résine est de 56 %
- la masse volumique apparente des matières pulvérulentes chlorées est de 1 310 kg/m^3

2. Description du produit fini

Le produit se présente sous forme d'un liquide visqueux.

2.1 Modes possibles de conditionnement

- **Adhésif**

- dans des pots métalliques, de contenance 250 ml, 1 l et 5 l,
- dans des tubes de contenance 50 et 125 ml,
- dans des pots en plastique de contenance 80 ml.

* **Décapant**

Bidons métalliques de contenance 1 l

2.2 Indications portées sur les emballages

- **Adhésif**

  - le nom commercial : SOUDAL 42 A ou l'une des appellations secondaires indiquées au § 1.1,
  - la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de la société SOUDAL, ou du revendeur

[2] dans les conditions de température et de pression indiquées dans les normes NF EN 1452-2 Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Tubes et XP T 54-034 Plastiques - Canalisations en polychlorure de vinyle (PVC-U) pour le transport sous pression de liquides alimentaires, eaux thermales et liquides industriels - Spécifications et fixation des règles de détimbrage pour les liquides sous pression

Annulé le : 23/12/2003

- la destination : la colle PVC SOUDAL est une colle prête à l'emploi pour le collage rapide de raccords et éléments en PVC rigide,
- les applications : s'utilise pour canalisations sous pression et évacuations (tuyaux d'évacuation d'eau, gouttières, corniches en PVC rigide)
- la contenance
- le mode d'emploi
- les temps de séchage
- les conditions de stockage
- le numéro de lot
- la date limite d'utilisation (mois et année)
- les indications concernant les mesures de sécurité avec les conseils de prudence
- l'étiquetage de danger et les phrases de risque et de sécurité (en cours de mise à jour)

* **Décapant**

- le nom commercial : Dégraissant ou décapant pour PVC 92 A,
- la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de la société SOUDAL
- la destination,
- la contenance,
- la date limite d'utilisation,
- le numéro de lot de fabrication,
- les indications concernant les mesures de sécurité avec les conseils de prudence
- l'étiquetage de danger et les phrases de risque et de sécurité (en cours de mise à jour)

2.3 Principales caractéristiques physiques et physico-chimiques du produit et du produit associé

Caractéristiques	Spécifications	
	Adhésif	Décapant
Masse volumique à 20°C (kg/m^3)	905 à 920	830 à 850
Viscosité *(Brookfield RVT ROTOR N° 4 à 10 tr/min mPa.s)*		
- après 24 h	2 000 à 2 500	
- après 365 j	3 000 à 4 000	
Extrait sec (%)	≥ 20 %	
Point d'éclair (°C)	< 0	< 0

2.4 Description du processus de fabrication

Des mélangeurs de capacité 2 000 litres sont utilisés pour la fabrication du produit. Le processus lui-même est considéré comme confidentiel.

2.5 Contrôles effectués

- matières premières :

Les matières premières, résine PVC et solvants sont livrées avec des attestations de conformité des fournisseurs. Ces fournisseurs sont sélectionnés de préférence parmi des sociétés titulaires d'une certification de système type ISO 9000.

- produit fini : sur chaque lot
  - masse volumique
  - viscosité : immédiatement et après 24 h
  - extrait sec
  - test de collage

2.6 Limites d'emploi

L'adhésif étant à base de solvants s'évaporant rapidement, il est recommandé de respecter les prescriptions particulières suivantes afin de pouvoir effectuer l'emboîtement à fond :

- pour des températures de mise en œuvre comprise entre + 5°C et + 35°C, une personne seule peut, éventuellement réaliser des assemblages d'éléments de canalisations de DN ≤ 160, quel que soit le type d'assemblage réalisé (avec jeu ou avec serrage),
- pour tous les autres cas de mise en œuvre (température < + 5°C ou > + 35°C et/ou DN > 160) des moyens particuliers pourront être utilisés pour effectuer cet emboîtement convenablement (à fond) :
  - soit utilisation de moyens mécaniques,
  - soit travail simultané de 2 ou plusieurs personnes.

Notas :

a) dans le cas d'un couple température/humidité relative proche du point de rosée, risquant d'entraîner la formation de condensation d'eau sur les surfaces à encoller, des dispositions doivent être prises pour sécher ces surfaces (chauffage, ventilation …).

b) pour des températures inférieures à + 5°C, un chauffage des extrémités à assembler doit être effectué avec des moyens appropriés (absence de toute flamme ou étincelle), ceci étant réservé aux interventions obligées (réparations).

c) pour des températures de mise en œuvre inférieures à + 5°C pour des diamètres supérieurs à 250 mm, le fabricant doit être consulté.

d) En ce qui concerne le stockage, les températures limites à observer sont - 5°C et + 35°C.

3. Description de la mise en œuvre

Les assemblages réalisés à l'aide de l'adhésif SOUDAL 42 A doivent être réalisés dans les conditions suivantes :

* vérifier que les éléments à assembler, l'adhésif et le local où est effectuée la mise en œuvre sont à des températures sensiblement identiques afin d'éviter les risques de condensation dans certaines conditions de température et d'humidité (voir *a)* du § 2.6)

* vérifier la présence du chanfrein à l'extrémité du bout mâle du tube ou du raccord. Dans le cas où une coupe du tube est effectuée sur le chantier, reconstituer ce chanfrein à l'aide d'une lime ou de tout autre procédé permettant d'obtenir le même profil.

* afin de permettre un emboîtement à fond du bout mâle dans l'emboîture, mesurer et reporter à l'aide d'un crayon gras ou feutre la profondeur de l'emboîture sur le bout mâle du tube ou du raccord.

* afin de supprimer la peau de surface des éléments, dépolir par rotation les parties à assembler (bout mâle et emboîture) à l'aide d'un papier abrasif fin : l'emploi d'une lime, râpe ou lame de scie est formellement interdit pour cette opération.

* nettoyer les deux éléments à assembler à l'aide d'un chiffon ou pinceau propre imbibé de décapant. Veiller à ne pas effacer les repères préalablement tracés.

Nota

Le décapant peut être utilisé pour le nettoyage des pinceaux. Il ne doit, par contre, en aucun cas être utilisé comme diluant de l'adhésif.

* enduire sans excès et bien étaler, à l'aide d'un pinceau approprié (un pinceau ou une brosse plate d'une dimension adaptée au diamètre des tubes et des raccords à assembler doit être utilisé) une couche uniforme et mince d'adhésif, dans l'emboîture, puis sur la totalité du bout mâle, en terminant dans le sens longitudinal.

A la fin de l'opération d'encollage, veiller à poser le pinceau dans un endroit propre.

* l'adhésif séchant rapidement, emboîter immédiatement les deux éléments à fond, en poussant longitudinalement sans mouvement de torsion, jusqu'au repère initialement tracé.

* éliminer le surplus d'adhésif à l'extérieur de l'assemblage, à l'aide d'un chiffon propre.

Il est nécessaire, dans tous les cas, de respecter un temps minimal de séchage avant de manipuler l'assemblage, afin d'éviter tout mouvement relatif des pièces entre elles.

* afin d'éviter toute évaporation excessive de produits volatiles, veiller entre chaque usage de l'adhésif et du décapant à bien refermer les récipients qui les contiennent.

* la mise en œuvre doit obligatoirement être effectuée en un lieu protégé de la pluie. D'autre part, il est indispensable de veiller à ce que le bidon ne puisse recevoir des projections (pluie ou autre), ce qui détruirait l'adhésif restant dans ce bidon. De même, il est indispensable de veiller à ce que les éléments à assembler, ainsi que le pinceau, ne soient pas mouillés avant l'application de l'adhésif.

* il est formellement interdit, lors de la réalisation des assemblages, de travailler "en série", c'est-à-dire d'encoller tous les bouts mâles, puis toutes les emboîtures, puis de réaliser l'assemblage.

Annulé le : 23/12/2003

* les temps de séchage suivants doivent être respectés :
  - Réseaux véhiculant de l'eau sous pression : 24 heures
  - Réseaux destinés à l'évacuation des eaux usées : environ 8 heures
* l'issue de ces temps de séchage, pour les réseaux de distribution d'eau sanitaire, un essai d'étanchéité réalisé conformément aux dispositions du § 4.211 du DTU 60.1 (à 10 bars ou 1,5 fois la pression des service si le résultat du calcul donne une valeur supérieure à 10 bars et pendant une durée minimale de 30 minutes) doit être réalisé, sur l'ensemble du réseau, ou des parties de réseau comportant des assemblages venant d'être réalisés. Cette disposition permet d'une part de vérifier la bonne tenue des assemblages réalisés et d'autre part de procéder au rinçage de l'installation.

B. Résultats expérimentaux

Des essais sont effectués régulièrement sur l'adhésif SOUDAL 42 A dans le cadre de la certification CSTBat. Les résultats sont satisfaisants.

Une série d'essais complémentaire a également été effectuée sur ce produit dans le cadre de la présente révision. Les résultats ont été consignés dans le rapport d'essais n° CA 00 038.

C. Références

Le mode de commercialisation ne permet pas d'établir une liste de références. Toutefois, une liste de revendeurs a été communiquée au secrétariat.

Annulé le : 23/12/2003